

S

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/7352  
10 juin 1966

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 9 JUIN 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE  
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CONGO (BRAZZAVILLE)

Sur les instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les informations suivantes :

Mercredi 8 juin à 9 h 50, deux avions portugais volant à basse altitude, ont jeté des bombes sur des villages congolais de la région frontalière située entre la Sous-Préfecture de Kimongo et La Cabinda portugais. La garde frontalière congolaise a réagi aussitôt en touchant les deux appareils qui ont pris feu et qui sont allés tomber sur le territoire portugais.

Le même jour, vers 19 heures, un autre avion portugais a encore survolé à basse altitude la frontière sans cette fois violer l'espace aérien congolais. Cet incident a créé de la panique parmi la population qui cherche à désertier la région.

Le Gouvernement congolais proteste énergiquement contre ces provocations qui risquent de troubler la paix en Afrique. Aussi, il n'hésitera pas d'employer tous les moyens dont il dispose pour se défendre si de telles provocations se répétaient.

Je vous serais obligé de bien vouloir considérer les présentes informations comme document officiel.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Congo,

(Signé) Jonas MOUANZA

-----